



**Comité de sauvegarde
du coteau de Torcy**

**Madame Claire Grisez
UDEAT 77**

14, rue de l'Aluminium
77547 Savigny-le-Temple

PJ : Demande d'étude d'impact

Torcy le 31/05/2022

Madame,

Avec les **642 signataires** de la pétition demandant l'arrêt de la *Zac des coteaux de la Marne* à Torcy, le Comité de sauvegarde du coteau a lancé l'alerte, montré les inconvénients et les dangers qu'engendrerait la poursuite de l'urbanisation du coteau.

Ecosystème Nous avons décrit comment la première tranche de la Zac des coteaux a modifié l'écosystème du coteau. Une seconde la bouleverserait bien au-delà de ses limites, comme le faisait remarquer le *Conseil national de l'environnement* dans son avis défavorable au projet (1).

Information Nous avons décrit pourquoi les torcéens disent souvent « *Cela n'a rien à voir avec ce que l'on nous a proposé !* » en reprenant les documents « *grand public* » édités comportant les mêmes défauts d'information que ceux mis en exergue par la Direction de l'Environnement (DRIEE) (2).

Equilibre naturel Nous avons décrit comment pendant près de 70 années la trentaine de platanes abattus pour construire les barres d'immeubles, puisait l'eau du sol. Trois à quatre mille cinq cent litres d'eau qui devront maintenant s'écouler chaque jour sur le coteau ou bien être pompés, en partie ou en totalité, par un endroit où par un autre. **Qu'arriverait-il lors de fortes précipitations, plus fréquentes avec le changement climatique ?** Quelles interactions avec la nappe alluviale de la Marne, quel risque d'inondation sur une portion de la RD10 ?

Hydrogéologie Sur la base de données scientifiques du BRGM, notre comité a mené une enquête (3) révélant l'origine des sources, l'existence d'une ligne de sources sur laquelle les premières constructions ont été réalisées, et où certaines constructions de la seconde tranche devraient l'être. Nous avons fait écho à l'inquiétude des riverains de la Zac qui demandent une étude afin de comprendre la manière dont circule l'eau souterraine ainsi que les répercussions des constructions sur l'hydrogéologie du coteau, une étude qui n'est envisagée par l'agglomération... qu'après la fin des travaux.

Santé, commerces, transport... Nous soulignons combien les constructions de la seconde tranche vont contribuer à accentuer le déficit de médecins à Torcy, combien l'absence de commerces va favoriser l'usage de la voiture alors qu'il n'y a aucune visibilité sur la création et la mise en service de la ligne de bus annoncée par Epamarne (4).

Urbanisation, tourisme, circulation Nous attirons l'attention sur l'urbanisation, le développement du tourisme avec la construction d'un hôtel de 100 chambres autour d'une RD10 qui ne pourra jamais être élargie, un problème que la DRIEE avait déjà pointé du doigt « *l'étude de trafic ne prend pas en compte l'effet des autres projets du secteur susceptibles de générer des déplacements motorisés, comme l'aménagement de la base de loisirs de Vaires-Torcy [...] sans analyse des effets cumulés, il est difficile de se prononcer sur l'état du trafic futur sur la zone* ».

Ce futur c'est maintenant, l'étude d'impact globale que nous avons demandé à l'agglomération n'est pas venue mais les conséquences sont décrites par celle de la DRIEE Aménagement Mobilité sur l'Est francilien pour l'horizon 2025-2035 « *...la mobilité au sein du territoire se traduit par un fort recours à la voiture individuelle, y compris pour des déplacements de courte distance* ». Encore plus de tracas pour les Torcéens et les usagers de la RD10, une augmentation des gaz à effet de serre contribuant à l'accélération du changement climatique.

Il n'est pas possible de voir cela arriver et ne rien tenter !

C'est pourquoi, avec les 642 signataires de la pétition "*Sauvegardons le Coteau de Torcy*", nous demandons l'arrêt de toute nouvelles constructions sur le coteau et la préservation des terrains subsistants permettant de reconstituer l'îlot de fraîcheur dont Torcy a besoin pour s'adapter au changement climatique.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir madame l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité de sauvegarde du coteau de Torcy
Patrick Pairaud

(1) « Les mesures sont traitées ici de manière globale et les propositions ne sont pas forcément en lien avec les espèces objets de la demande de dérogation et les milieux supprimés. Elles sont par ailleurs insuffisantes si l'on considère que plus de 10 ha (non précisés) de milieux prairiaux et boisés riches en biodiversité vont disparaître. »

(2) « De même, les visibilitées vers le projet (à hauteur d'homme) depuis les différents espaces de loisirs autour du site, de la Marne, des routes et chemins, etc. auraient dû être présentées. D'un point de vue méthodologique, les seules présentations en plan (sans coupes) et en photographie aérienne ne permettent pas d'appréhender correctement les impacts du projet. »

(3) <https://youtu.be/d7y8PgqtMjM> (source Bureau de la Recherche géologique et Minière (BRGM), Aquibrie, base de données LISA)

(4) Ile-de-France mobilités n'a pas, en 2022, programmé de ligne passant par la Zac des coteaux en reliant la gare RER de Torcy à celle de Noisiel.

La Cour des comptes juge que : « ...des mesures doivent être prises, en dépenses et en recettes, pour rétablir à court terme l'équilibre financier du modèle économique des transports publics franciliens, puis le stabiliser à moyen et long terme ». Elle réclame donc « une réduction globale de l'offre » ciblée en fonction de la fréquentation.

Pour plus de détails, consulter

<https://zadcoteaudetorcy.fr/?Zac-des-coteaux-l-alerte-est-lancee>

